

Encore un décrochage de portrait officiel !

Un communiqué du collectif Action Non-Violente COP21 Auch



Encore un décrochage de portrait officiel !

Ce mercredi 20 novembre, neuf militants et sympathisants du collectif Action Non-Violente COP21 Auch ont décroché le portrait officiel d'Emmanuel Macron, à la mairie de Lasséran, sous l'œil bienveillant du maire Michel Soriano. Il a cependant tenu à préciser : "En tant que maire, je ne peux pas être d'accord avec cette action car cela va à l'encontre de l'État."

Cette action a eu lieu en soutien aux trois militants d'Action Non-Violente COP21 Toulouse qui étaient convoqués ce matin, au Tribunal de Grande Instance, pour vol en réunion.

Le maire, présent lors du décrochage, a exprimé son soutien envers les militants qui lancent l'alerte sur l'urgence climatique, et notamment ceux qui étaient convoqués ce matin, ce qui illustre bien l'engagement de la commune de Lasséran pour le climat : le conseil municipal a voté à l'unanimité, au mois d'octobre, le **pacte finance-climat**, lancé en 2017 par Anne Hessel, Jean Jouzel, Pierre Larrouturnou et 500 personnalités venues de 12 pays. Ce pacte propose des solutions pour lutter radicalement contre le dérèglement climatique, revenir vers l'économie réelle et créer massivement des emplois.

Les militants auscitains tiennent, ce matin, à attirer l'attention sur la répression disproportionnée des actions d'ANV COP21 depuis février dernier. Des militants toulousains avaient tenté de décrocher le portrait de la mairie de Mérenvielle, le 19 juillet dernier. À la suite de cette action, trois militants d'ANV COP21 s'étaient retrouvés en garde à vue, dont une pour être venue soutenir ses camarades devant la gendarmerie. Le tribunal de Toulouse avait alors placé deux d'entre eux sous contrôle judiciaire, une mesure exceptionnelle dans le cadre du militantisme climat.

Le procès qui devait se tenir ce matin, s'inscrit dans le cadre de 21 procès s'étalant de mai 2019 à septembre 2020. Ce procès est reporté, comme d'autres avant lui.

Une relaxe a déjà été prononcée à Lyon, au nom de l'état de nécessité, le tribunal ayant estimé que « le décrochage et l'enlèvement sans autorisation de ce portrait [...], qui n'a été précédé ou accompagné d'aucune autre forme d'acte répréhensible, loin de se résumer à une simple atteinte à l'objet matériel, doit être interprété comme le substitut nécessaire du dialogue impraticable entre le président de la République et le peuple ».

Les mis en cause dans ces procès, ainsi que les décrocheurs et décrocheuses des 133 portraits réquisitionnés depuis le mois de février, n'ont pas changé leurs revendications. Pour eux, le gouvernement doit :

dire la vérité sur le niveau de réchauffement auquel conduit la politique qu'il mène actuellement, et ses impacts à venir en France et dans le monde, pour les générations présentes et futures ;

mettre en place dès aujourd'hui des mesures ambitieuses et radicales dans tous les secteurs, nécessaires pour s'aligner sur une trajectoire compatible avec un réchauffement climatique limité à + 1,5° C ;

mettre en place des mesures d'accompagnement social ambitieuses pour les personnes les plus précaires et les plus vulnérables au dérèglement climatique.

Les portraits réquisitionnés seront rendus lorsque le gouvernement aura écouté, et répondu à ces revendications.

ANVCOP21 Auch : anvcop21auch@protonmail.com